

Groupe d'Information Romandie no17

Renens, le 18 décembre 2024

Systemaufgaben Kundeninformation

geschaeftsstelle.ski@sbb.ch

www.ov-info.ch/ski

Les séances GIR: échange d'informations et de connaissances, discussions sur des sujets d'actualité.

Quelles informations souhaitons-nous échanger ?

- Retour de la commission nationale (KKI)
- Thèmes techniques / exigences de SKI
- Thèmes spécifiques pour l'amélioration de la qualité des données
- Mises à jour sur les produits / systèmes SKI

Pourquoi ?

- Promotion de l'échange d'expérience, partage de connaissance
- Réseautage dans le secteur des transports publics suisses

Slides de la présentation ici: <https://www.tp-info.ch/fr/organisation/taches-systemiques-dinformation-la-clientele-ski/seances-dinformation-ski>

Site du SKI: <https://www.tp-info.ch/fr>

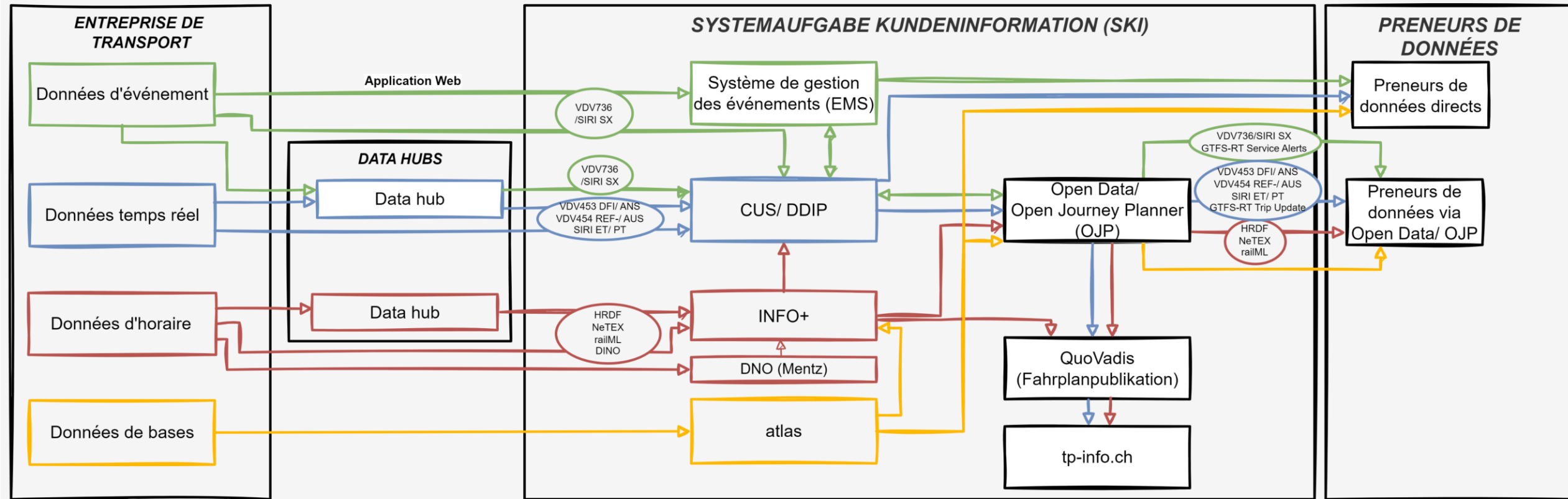
Programme.

09h00 – 09h15	Tour de table Recap pour les nouveaux participants	tous
09h15 – 09h35	Roadmap KKI et portfolio SKI Roadmap KKI actuel et portfolio SKI Contrat SKI avec les ETC	Alex
09h35 – 09h55	Nouvelle ordonnance sur les horaires (OH) et consultation sur le standard national du secteur.	Aline (OFT)
09h55 – 10h15	Modèle de ligne Concepts techniques et définitions	Alex
Pause		
10h40 – 11h00	Exigences relatives aux systèmes d'aide à l'exploitation (SAE) Catalogue d'exigences consolidé pour aider les ET	Olivier
11h00 – 11h15	Situation et planification de l'introduction VDV 3.x Étapes de migration nécessaires & garantie de la compatibilité	Olivier
11h15 – 11h25	Update SKI Informations actuelles sur le portefeuille de produits	Alex
Q&A		

Tour de table

- Brève présentation
- Qui suis-je? Quelle est ma fonction?
- Quelles tâches, projets m'ont préoccupé récemment au niveau de l'information voyageurs ?

Rappel du mandat OFT de SKI: Collecte, consolidation et publication des données d'IV pour la branche des TP.



BORDURES D'ARRÊT



AFFICHE DE DEPARTS



TEMPS RÉEL



GARANTIE DE CORRESPONDANCES



CORRESPONDANCES



IV DÉGRADÉE



Roadmap KKI et portfolio SKI.

Alex Schmidt

Gouvernance KKI / SKI.

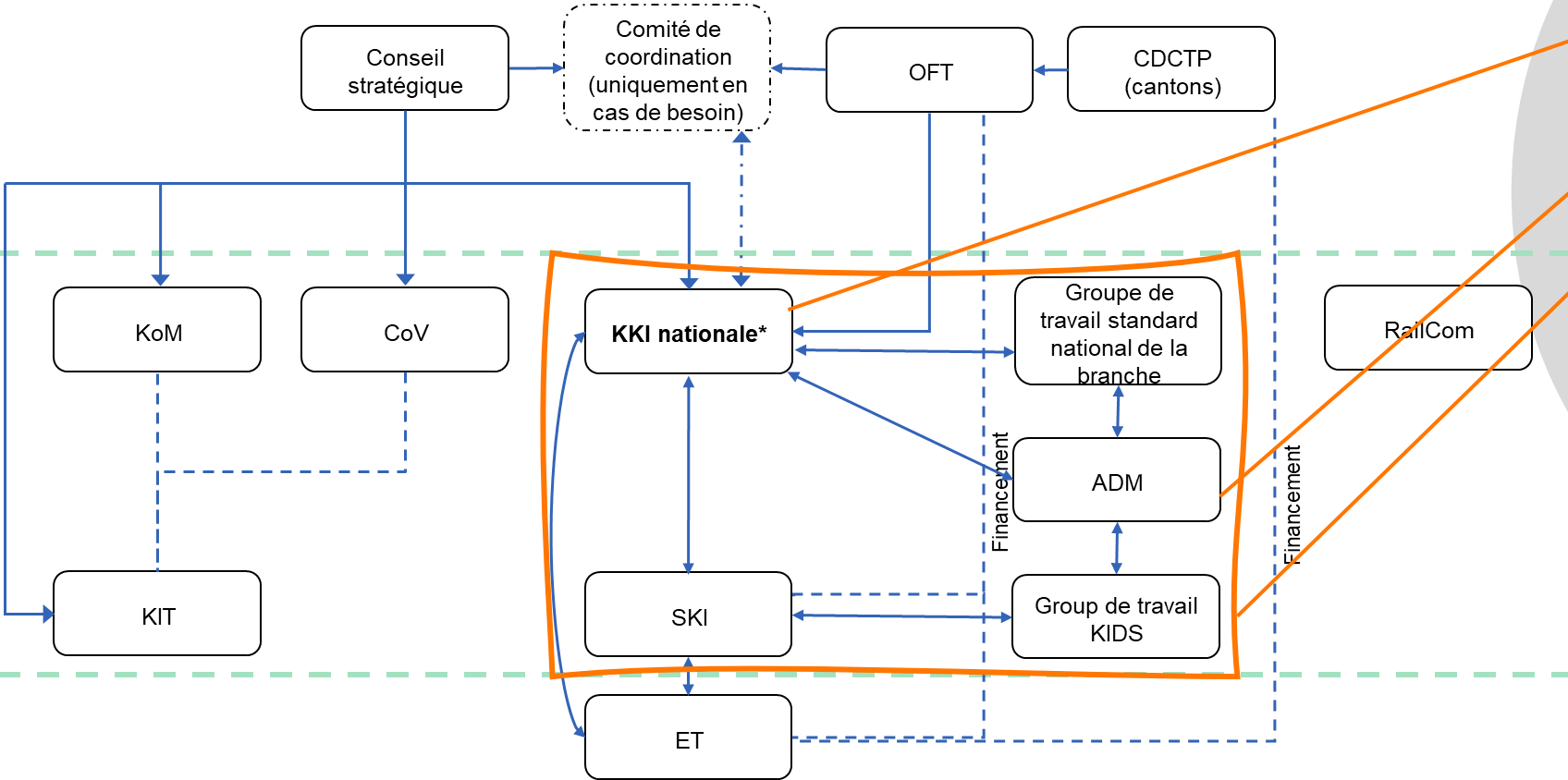
Obligation de publier des tarifs (LTV)

Obligation d'établir des horaires (LTV, OH)

Réglementaire stratégique

Planification de la coordination et de la mise en œuvre

Opérationnel



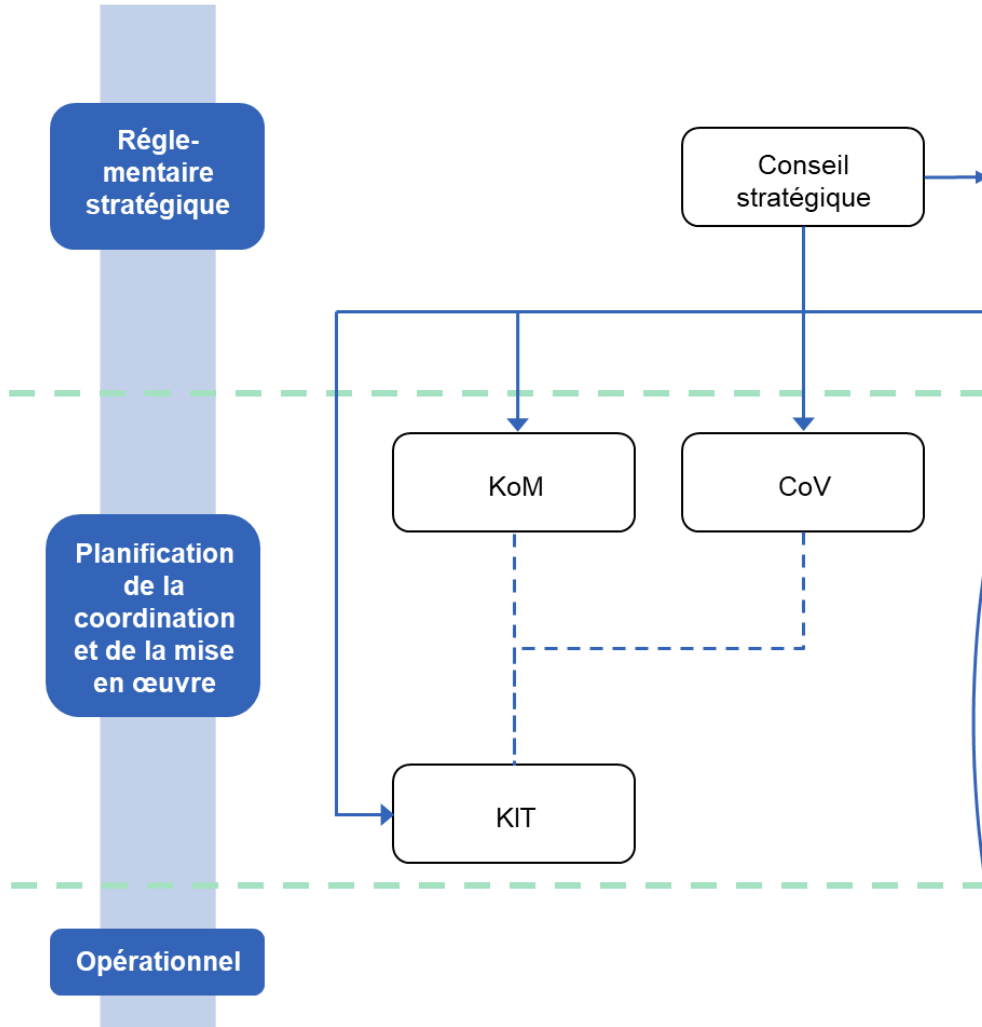
Procès-verbaux et Newsletter KKI

Procès-verbaux ADM

Procès-verbaux Istdaten
Procès-verbaux Solldaten

Gouvernance KKI / SKI.

Obligation de publier des tarifs (LTV)



Contrat avec le gestionnaire du système Information à la clientèle

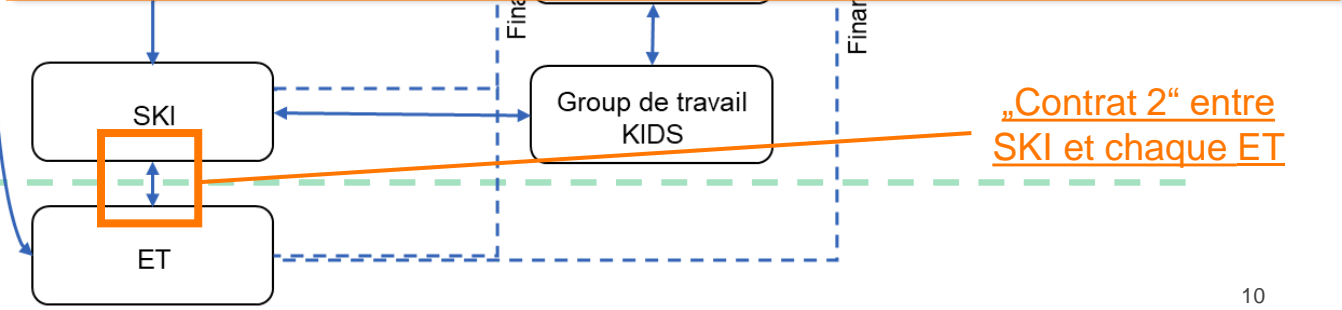
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 37 de la loi fédérale du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer (LCdF), l'Office fédéral des transports (OFT) a confié aux CFF la gestion du système d'information à la clientèle. Cette collaboration est réglée par contrat entre l'OFT et les CFF. Ledit contrat est consultable sur le site Web de l'OFT (cf. Code QR 1 à la fin du présent courriel).

L'article 37, alinéa 4, LCdF prescrit que les CFF, en tant que mandataire, et toutes les entreprises concernées concluent un contrat. Veuillez trouver ci-joint ce contrat relatif à l'information à la clientèle, validé par la RailCom et l'OFT, qui vous offre les avantages suivants en tant qu'entreprise concernée :

- Réglementation contraignante de l'obligation d'informer et égalité de traitement de toutes les entreprises concernées par le gestionnaire du système.
- Réglementation contraignante de votre droit d'intervention en tant qu'entreprise de transport et possibilité de participer à différents comités et groupes de travail, en particulier la commission Information à la clientèle.
- L'exécution de tâches systémiques par le gestionnaire de système ne vous coûte rien.

En tant que gestionnaire du système et partenaire contractuel, les CFF sont votre premier interlocuteur en matière d'information à la clientèle.

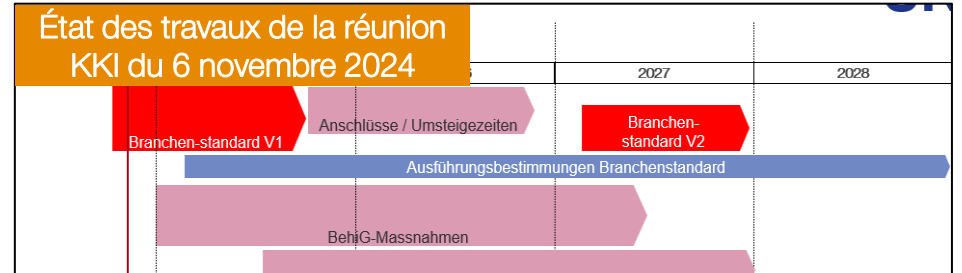


Le portfolio SKI est élaborés à partir de la roadmap KKI – version 2024 pour 2025 et suivantes.



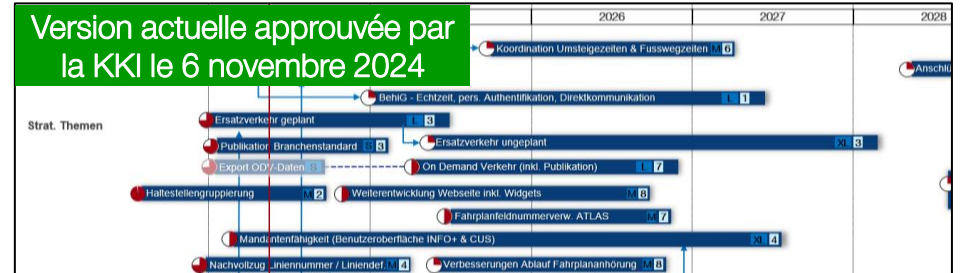
Roadmap de la branche KKI
(Stratégique)

Roadmap métier, peut également contenir des thèmes purement de processus (sans SKI ou IT).



Planification SKI-Portfolio
(tactique)

Établir un **lien** entre la roadmap de la branche KKI et la roadmap « technique » de SKI. Contient uniquement des thèmes en lien avec SKI.



SKI-Roadmap
(opérationnel – contraignant)

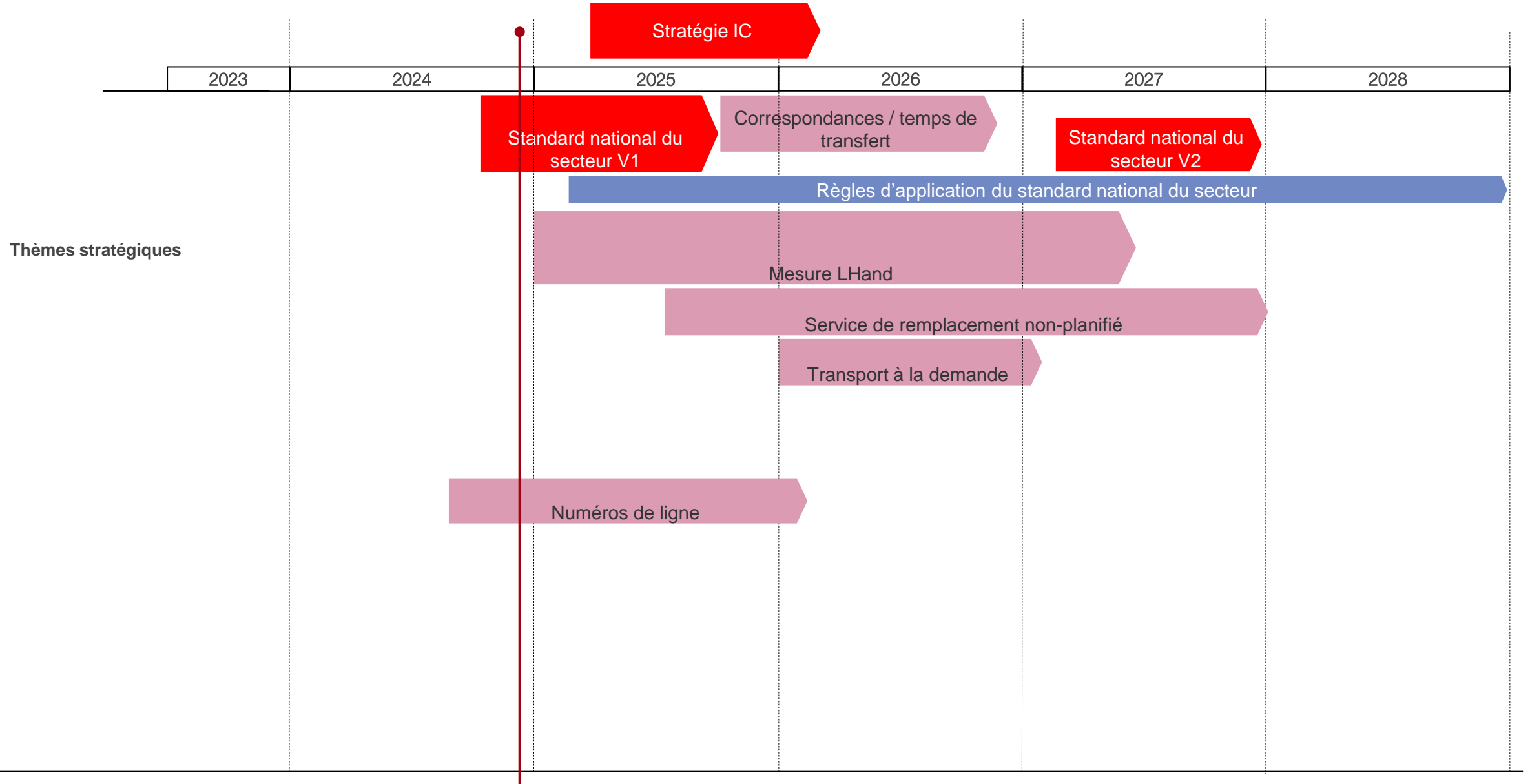
[Link](#)

Roadmap actualisée chaque année, contraignante et plutôt technique. Élaborée par le groupe KI ADM / SKI avec des représentants des ETC / de la branche

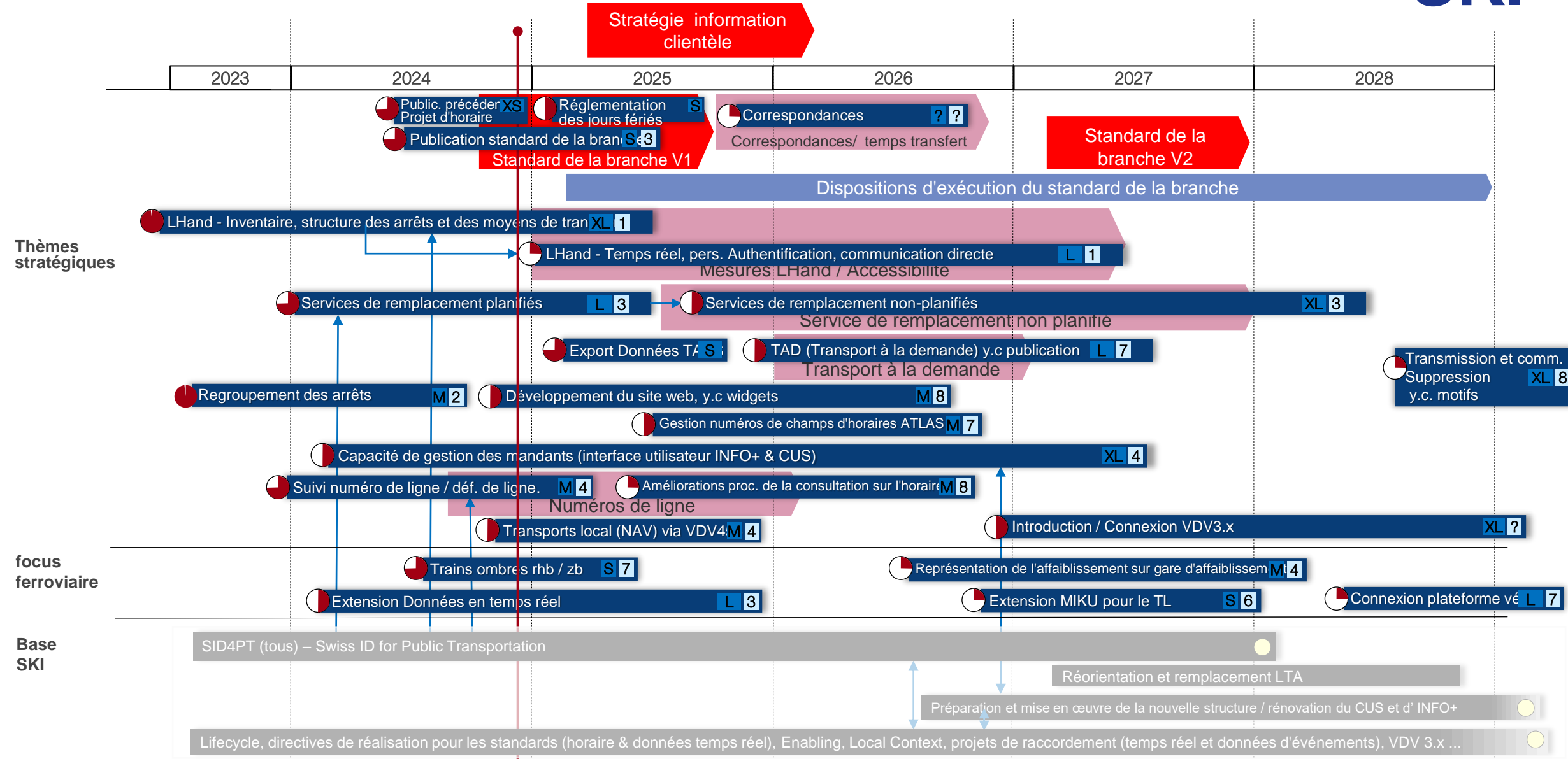
Version actuelle approuvée par la KKI le 6 novembre 2024

Thèmes	Contexte des thématiques métier	Interface ¹	Impulsion	Analyse métier/technique	Guide de réalisation	1er délai de raccordement	Dernier délai de raccordement
SKI-CH001 – Swiss Location ID (SLOID)	SID4PT	B, F, E, S	✓	✓	✓	✓	2026.4
SKI-CH002 – Swiss Journey ID (SJYID)	SID4PT	F, E, S	✓	✓	✓	✓	2025.4
SKI-CH004 – Echange des données (VDV 736 / SIRSX)	RV	S	✓	✓	✓	✓	2025.4
SKI-CH008.1 – Service de remplacements planifiés – Données d'horaires	Services de remplacements	F, E	✓	✓	✓	✓	2025.4
SKI-CH008.2a – Service de remplacements planifiés – Données temps réel sans SLNID	Services de remplacements	F, E, S	✓	✓	✓	✓	2025.2
SKI-CH008.2b – Service de remplacements planifiés – Données temps réel avec SLNID	Services de remplacements	F, E, S	✓	✓	✓	✓	2026.1
SKI-CH008.3 – Services de remplacement non-planifiés – Données temps réel avec SLNID	Services de remplacements	F, E, S	✓	2025.4	2025.4	2026.1	2028.2
SKI-CH009 – Swiss Business Organisation ID (SBOID)	SID4PT	B, F, E, S	✓	✓	✓	2024.4	2027.1
SKI-CH010 – Swiss Location ID (SLOID)	SID4PT	B, F, E, S	✓	✓	✓	✓	2026.1

Roadmap KKI.



Roadmap KKI avec portfolio SKI.



Nouvelle ordonnance sur les horaires (OH).

Aline Muller - OFT

Obligation d'horaire et révision de la ordonnance sur les horaires à partir de 2025 (1/5).

- Obligations des entreprises de transport : Obligation d'établir un horaire (intégration dans la publication officielle de l'horaire)
- Actuellement en vigueur Ordonnance sur les horaires du 4 novembre 2009 (état au 1er janvier 2021) (OH; SR 745.13)
- Élaboration actuelle du standard pour information voyageurs (BS-KI)
- Quels sont les principaux changements dans l'OH à partir de 2025 :
 - Planification roulante ouverte dans le trafic marchandises. Dans le trafic voyageurs, la flexibilisation n'est pas un sujet d'actualité pour l'OFT. Dans ce domaine, les inconvénients liés à l'information voyageurs, au manque de possibilités de coordination et au manque de stabilité dans l'exploitation prédominent encore.

Obligation d'horaire et révision de la ordonnance sur les horaires à partir de 2025 (2/5).

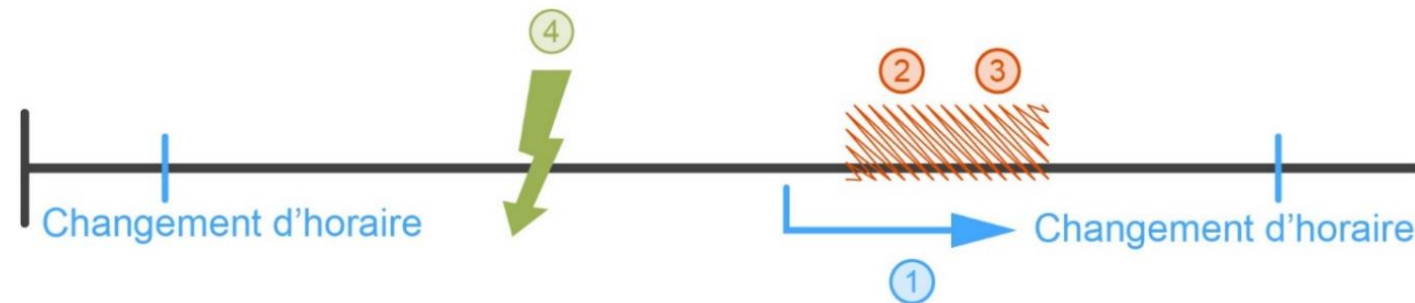
- Projet d'horaire (nouvel article 4):
 - Les entreprises établissent un projet d'horaire pour les lignes interurbaines et les lignes financées par les pouvoirs publics. Le projet d'horaire doit être transmis à la Tâche systémiques Information des clients (SKI).
 - Les entreprises au sens de l'art. 1, al. 1, de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'accès au réseau ferroviaire (OARF) établissent, dans la mesure du possible, le projet d'horaire en tenant compte du plan d'utilisation du réseau.

Obligation d'horaire et révision de la ordonnance sur les horaires à partir de 2025 (3/5).

- En raison de la numérisation, il n'est plus nécessaire de prévoir une dérogation pour les lignes du trafic local et les offres sans fonction de desserte. Aujourd'hui, tous les horaires pour les systèmes de calcul d'itinéraires électroniques peuvent être soumis à un service correspondant. La première partie de l'art. 9, al. 2, OH (nouvel art. 8, al. 1, OH) peut donc être supprimée.
- Les courses effectuées sur la base d'une concession de transport de personnes doivent être publiés, tous les autres trajets occasionnels en sont exclus. Des affiches actualisées quotidiennement entraînent une inconstance perçue par les clients, les chantiers doivent être planifiés et communiqués de manière à ce qu'ils puissent déjà être communiqués dans l'horaire annuel.

Obligation d'horaire et révision de la ordonnance sur les horaires à partir de 2025 (4/5).

Article 12 actuel: Distinction entre les interruptions d'activité planifiables et imprévisibles (nouveaux articles 12 et 13).



- ① Modification de l'horaire pendant la durée de validité
- ② ③ Interruptions d'exploitation prévisibles
- ④ Interruptions d'exploitation imprévisibles

Obligation d'horaire et révision de la ordonnance sur les horaires à partir de 2025 (5/5).

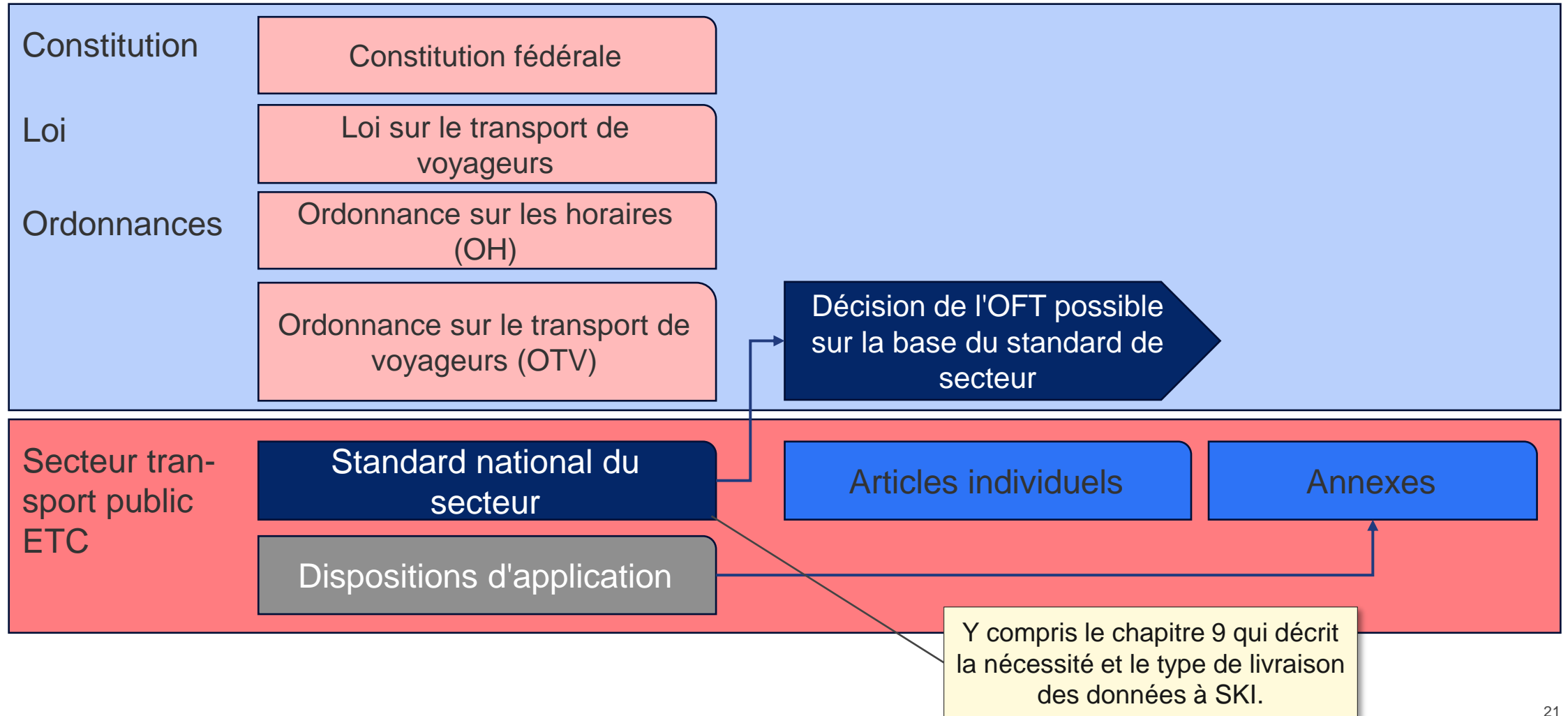
Article 13 actuel : autres dérogations à l'horaire dans les systèmes (nouvel article 14):

- En raison de la numérisation et de l'introduction de la Tâche systémique de l'information des clients, la transmission de données en temps réel et d'autres écarts par rapport à l'horaire peuvent être communiqués. L'OFT peut accorder aux entreprises des exceptions à l'obligation de transmission à l'organisme désigné par l'OFT. Cela peut être le cas, par exemple, pour les entreprises qui ne disposent pas de fonds publics ou pour lesquelles les conditions techniques ne sont pas réunies. Une dérogation peut également être limitée dans le temps, jusqu'à ce que de nouveaux systèmes soient couverts.

Consultation sur le standard national du secteur.

Aline Muller - OFT

Hiérarchie juridique : Standard national du secteur information voyageurs.



La consultation du standard de secteur par les ET débute en janvier 2025.

En janvier 2025, les ET seront invitées à prendre position par écrit sur le nouveau standard de secteur pour l'information voyageurs (BS-KI). A cet effet, les ET recevront en janvier le document d'environ 60 pages (PDF) contenant la BS-KI, les indications relatives à la consultation ainsi que le formulaire de réponse.

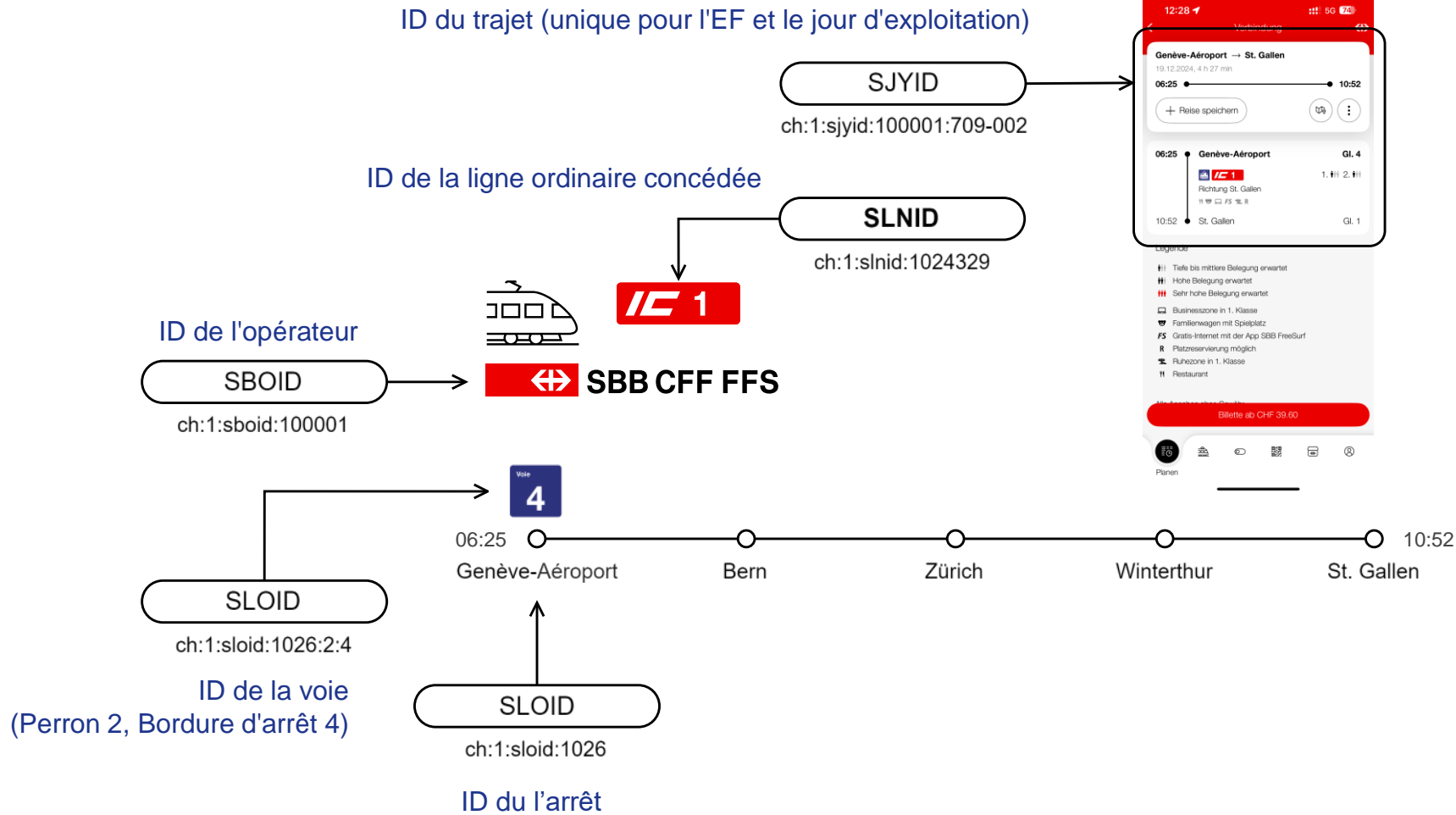
Dates clés de la consultation de la BS-KI :

- Envoi à toutes les ETC, cantons et associations : 15. janvier 2025
- Votre feedback au BS-KI à l'Alliance Swiss Pass : jusqu'au 21. mars 2025 au plus tard.
- Traitement et évaluation de votre feedback par la KKI : jusqu'au 18. août 2025
- Mise à disposition du BS-KI sous forme d'application en ligne sur le site tp-info.ch : 31. octobre 2025
- Mise en vigueur du BS-KI au changement d'horaire 2025/2026 : 14. décembre 2025

Modèle de ligne.

Alex Schmidt

Le modèle de ligne – SLNID dans le contexte de SID4PT.



Le modèle de ligne – En bref.

- Les types de lignes utilisés dans le répertoire des lignes suivent un concept qui permet de décrire aussi bien les **processus de planification de l'ET** que les objectifs et les exigences **juridico-réglementaires de l'OFT**.

- Il existe quatre types de lignes:

Ligne régulière, Ligne de régulation, Ligne temporaire et Ligne opérationnelle

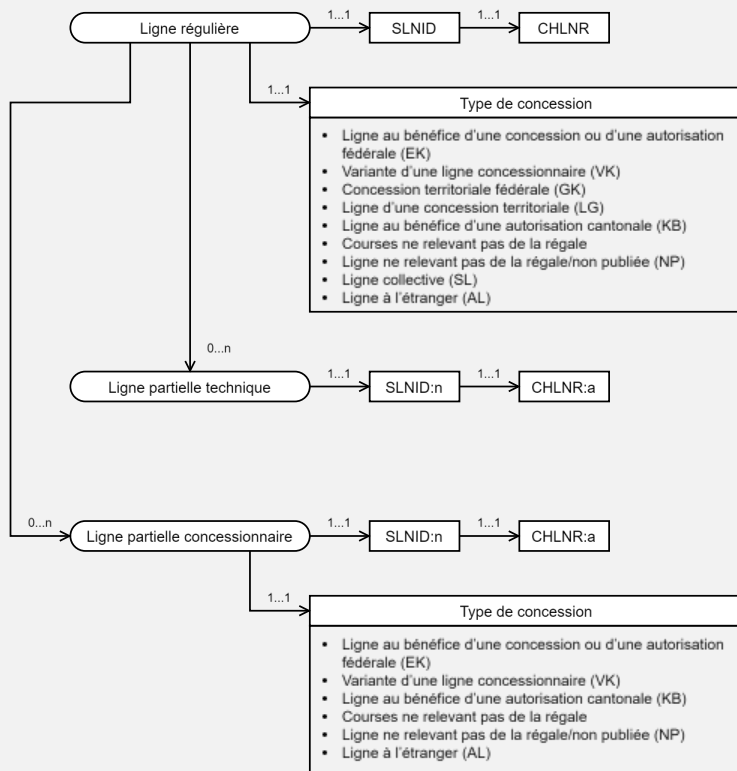
- Chaque ligne peut être divisée en sous-lignes correspondantes.
- Un SLNID est attribué à chaque ligne et aussi à chaque sous-ligne.
- Le SLNID fait référence aux données de base correspondantes dans le répertoire des lignes (atlas).

Le modèle de ligne – Structure et attributs.

Ligne régulière

Soumise à une concession / Transport de voyageurs.

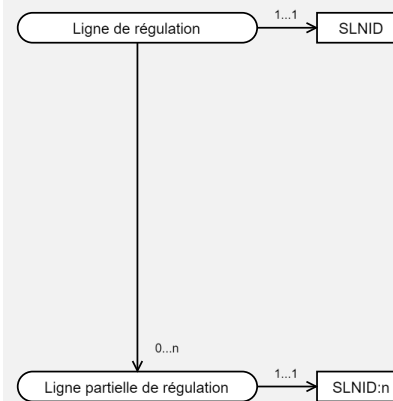
Validité: De 15 jours à la fin de la durée de la concession/ l'autorisation demandée.



Ligne de régulation

Non soumise à une concession / Transport de voyageurs.

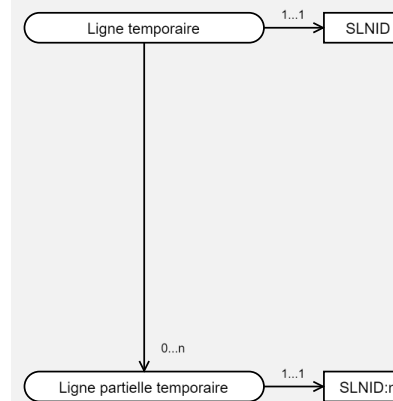
Validité: 1 à 365 jours en cas d'exploitation continue. Illimitée en tant qu'objet de planification.



Ligne temporaire

Non soumise à une concession / Transport de voyageurs.

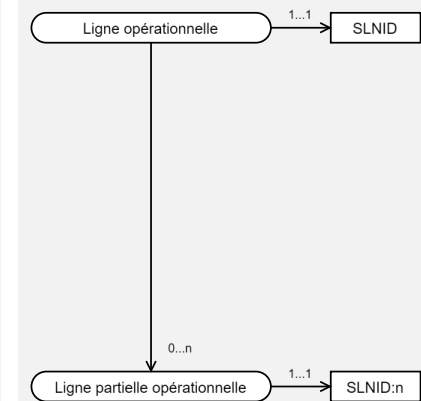
Validité: 1 à 14 jours



Ligne opérationnelle

Non soumise à une concession / Pas de transport de voyageurs.

Validité: durée illimitée à partir d'un jour.

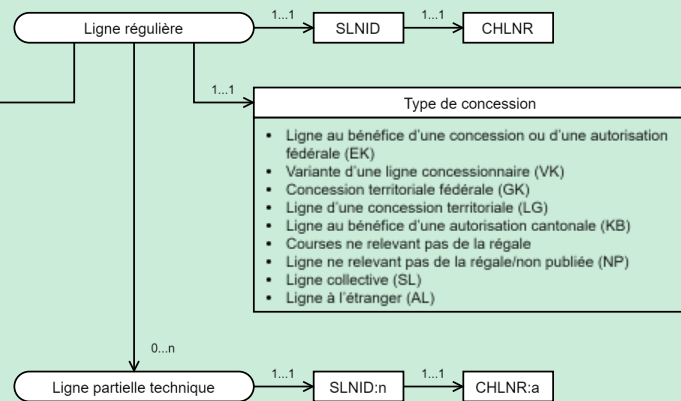


Le modèle de ligne – Lignes pertinentes pour la publication.

Ligne régulière

Soumise à une concession / Transport de voyageurs.

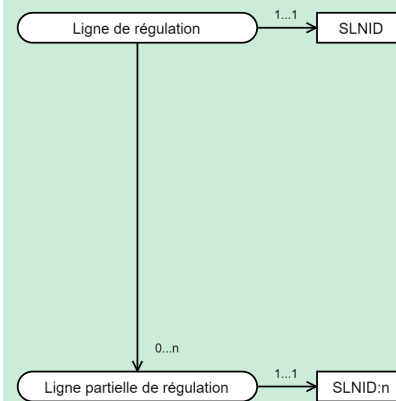
Validité: De 15 jours à la fin de la durée de la concession/ l'autorisation demandée.



Ligne de régulation

Non soumise à une concession / Transport de voyageurs.

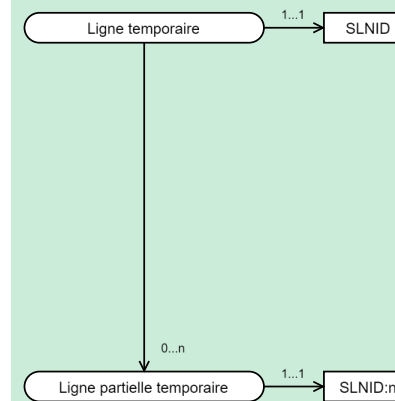
Validité: 1 à 365 jours en cas d'exploitation continue. Illimitée en tant qu'objet de planification.



Ligne temporaire

Non soumise à une concession / Transport de voyageurs.

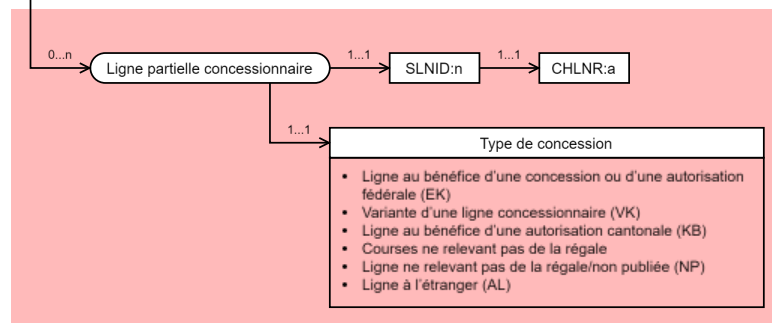
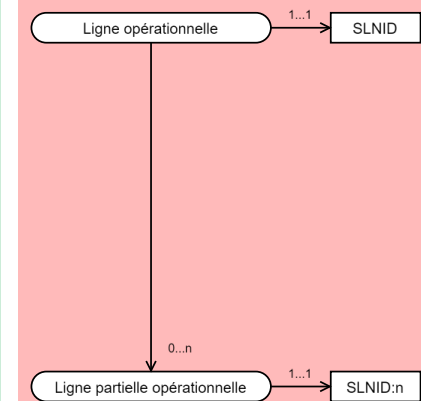
Validité: 1 à 14 jours



Ligne opérationnelle

Non soumise à une concession / Pas de transport de voyageurs.

Validité: durée illimitée à partir d'un jour.



Déterminant pour la publication



Non déterminante pour la publication

Le modèle de ligne – Un coup d'œil sur le répertoire des lignes (1/5).



atlas

Lignes

Saisir une nouvelle ligne

Nouvelle
UI/UX

Informations sur la nouvelle ligne

Type de ligne *

Désignation de la ligne ⓘ

p.ex.: Brig - Bern - Zürich HB - Romanshorn | 255 caractères max.

Désignation longue

p.ex.: Brig - Bern - Zürich HB - Romanshorn | 255 caractères max.

Numéro de ligne ⓘ

p.ex.: IC8 | 50 caractères max.

Numéro court

p.ex.: 8 | 10 caractères max.

Catégorie d'offre *

Type de concession

Numéro de ligne CH (CHLNR) * ⓘ

p.ex.: b0.IC8 | 50 caractères max.

Données clé

Valable du *

p.ex.: 21.01.2021



Valable au *

p.ex.: 31.12.9999



Organisation commerciale *

Numéro - Abbréviation - Désignation - SBOID

Le modèle de ligne – Un coup d'œil sur le répertoire des lignes (2/5).



atlas

Lignes

Saisir une nouvelle ligne

Nouvelle
UI/UX

Informations sur la nouvelle ligne

Type de ligne *

sélectionner

- Ordinaire
- Disposition
- Temporaire
- Lié à l'exploitation

Désignation longue

p.ex.: Brig - Bern - Zürich HB - Romanshorn | 255 caractères max.

Numéro court

p.ex.: 8 | 10 caractères max.

Catégorie d'offre *

IC

- Train
- IC
- EC
- EN
- IR
- RE

Type de concession

sélectionner

-
- Ligne au bénéfice d'une concession ou d'une autorisation fédérale (EK)
- Variante d'une ligne concessionnaire (VK)
- Concession territoriale fédérale (GK)
- Ligne d'une concession territoriale (LG)
- Ligne au bénéfice d'une autorisation cantonale (KB)

Numéro de ligne CH (CHLNR) * ⓘ

p.ex.: b0.IC8 | 50 caractères max.

Le modèle de ligne – Un coup d'œil sur le répertoire des lignes (3/5).



atlas

Lignes partielle

Saisir une nouvelle ligne partielle

Nouvelle
UI/UX

Informations sur la nouvelle ligne partielle

Appartient à la ligne principale *

Description de la ligne partielle *

p.ex.: Thun Bahnhof - Gwatt Deltapark - Einigen - Spiez Bahnhof | 255 caractères max.

Désignation longue

p.ex.: Thun Bahnhof - Schadau - Gwatt Deltapark - Einigen - Spiez Bahnhof | 255 caractères max.

Données clé

Valable du *

p.ex.: 21.01.2021

Valable au *

p.ex.: 31.12.9999

Organisation commerciale *

Numéro - Abréviations - Désignation - SBOID

Le modèle de ligne – Un coup d'œil sur le répertoire des lignes (4/5).



atlas

Exemple – Données de base d'une ligne

Nouvelle
UI/UX

IC1 - Genève-Aéroport - Genève - Bern - Zürich HB - St. Gallen

ch:1:slnid:1024329 - Valable du 12.12.2021 à 08.12.2029

Versions avec une validité différente

Désignation de la version	Valable du	Valable au	Statut
Version 1	12.12.2021	08.12.2029	validé

Validations

Ligne / Ligne partielle Complet

Données clé

Valable du *

p.ex.: 21.01.2021

12.12.2021

Valable au *

p.ex.: 31.12.9999

08.12.2029

Organisation commerciale *

Numéro - Abbréviation - Désignation - SBOID

11 - CFF - Chemins de fer fédéraux suisses CFF - ch:1:sboid:100001

Désignation longue

p.ex.: Brig - Bern - Zürich HB - Romanshorn | 255 caractères max.

Informations sur la ligne - Version 1

Statut validé Type de ligne Ordinaire

[Accéder à la liste de toutes les auditions de cette ligne](#)

Désignation de la ligne ⓘ

p.ex.: Brig - Bern - Zürich HB - Romanshorn | 255 caractères max.

Genève-Aéroport - Genève - Bern - Zürich HB - St. Gallen

Numéro de ligne ⓘ

p.ex.: IC8 | 50 caractères max.

IC1

Numéro court

p.ex.: 8 | 10 caractères max.

Catégorie d'offre *

IC

Type de concession *

Ligne au bénéfice d'une concession ou d'une autorisation fédérale (...)

Numéro de ligne CH (CHLNR) * ⓘ

p.ex.: b0.IC8 | 50 caractères max.

b0.IC1

Le modèle de ligne – Un coup d'œil sur le répertoire des lignes (5/5).



atlas

Exemple – Données de base d'une ligne partielle

Nouvelle
UI/UX

1 - Thun Bahnhof - Gwatt Deltapark

ch:1:slnid:1026257:2 - Valable du 09.12.2018 à 22.12.2029

Versions avec une validité différente

Désignation de la version	Valable du	Valable au	Statut
Version 1	09.12.2018	08.12.2023	validé
Version 2	09.12.2023	08.12.2026	validé
Version 3	09.12.2026	22.12.2029	validé

Validations

Ligne / Ligne partielle Incomplet ▲

Données clé

Valable du *

p.ex.: 21.01.2021

09.12.2023

Valable au *

p.ex.: 31.12.9999

08.12.2026

Organisation commerciale *

Numéro - Abréviation - Désignation - SBOID

146 - STI - STI Bus AG - ch:1:sboid:100118

Informations sur la ligne partielle - Version 2

Statut validé

Appartient à la ligne principale *

1 Steffisburg - Thun - Spiez

Type de ligne partielle *

Technique

Description de la ligne partielle *

p.ex.: Thun Bahnhof - Gwatt Deltapark - Einigen - Spiez Bahnhof | 255 caractères max.

Thun Bahnhof - Gwatt Deltapark

Désignation longue

p.ex.: Thun Bahnhof - Schadau - Gwatt Deltapark - Einigen - Spiez Bahnhof | 255 caractères max.

Numéro de ligne 1 **Numéro court** - **Catégorie d'offre**

Le modèle de ligne – Application (1/5).

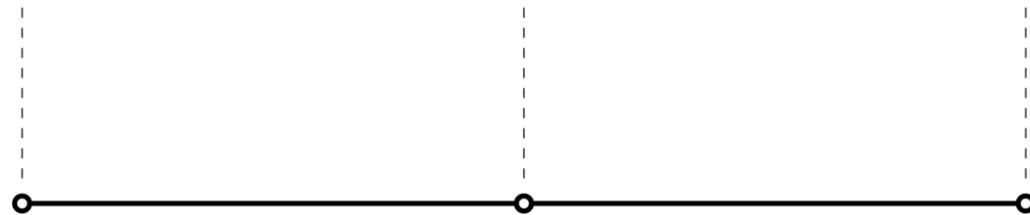
Ligne régulière – Ligne partielle technique

Pour les transports réguliers, concessionnaires ou autorisés.



Ordentliche Linie

Liniennummer: GPX
 SLNID: ch:1:slnid:1024328
 SBOID: ch:1:sboid:100045
 GO-Nummer: 64



Technische Teillinie

Liniennummer: GPX
 SLNID: ch:1:slnid:1024328:2
 SBOID: ch:1:sboid:100045
 GO-Nummer: 64



Technische Teillinie

Liniennummer: GPX
 SLNID: ch:1:slnid:1024328:1
 SBOID: ch:1:sboid:100015
 GO-Nummer: 33

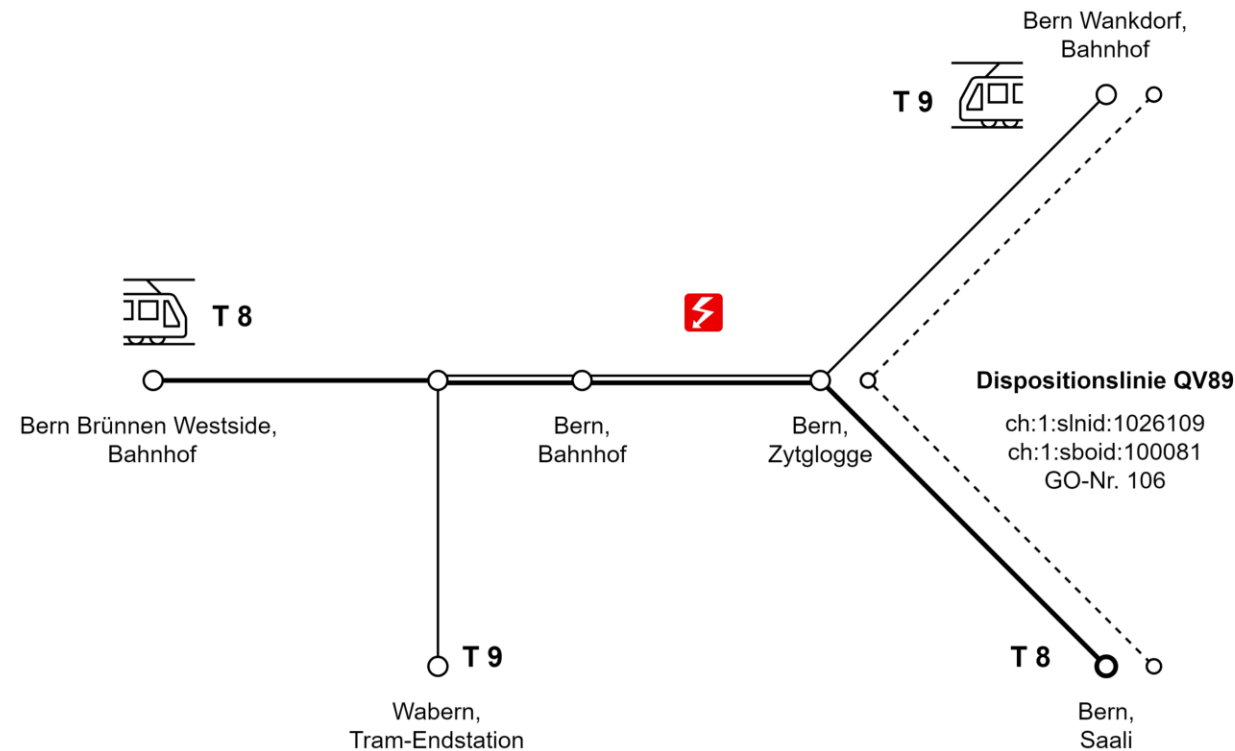


Validité à partir de 15 jours jusqu'à la fin de la durée de la concession/autorisation – Transport de personnes autorisé – Pertinent pour la publication

Le modèle de ligne – Application (2/5).

Ligne de régulation

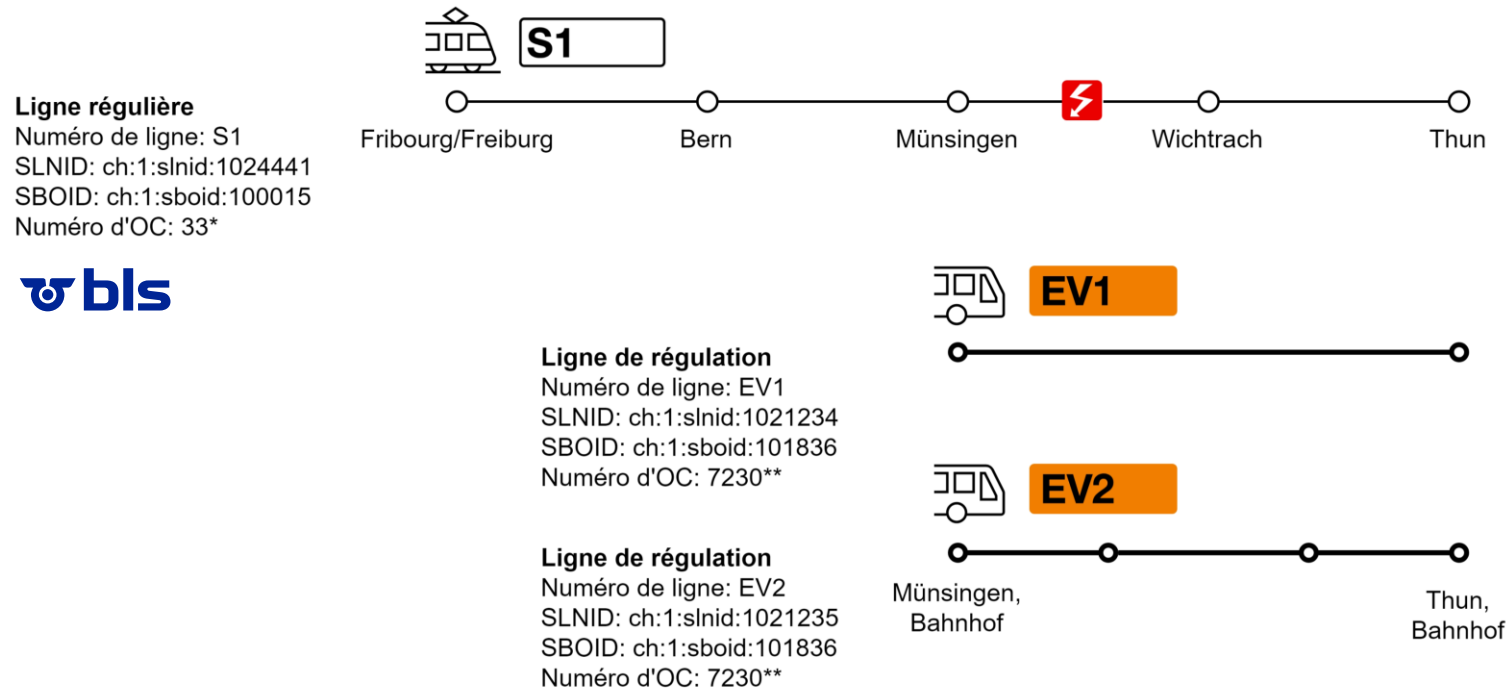
Pour les services (de remplacement) planifiés ou non planifiés sur des itinéraires différents de ceux d'une ligne ordinaire.



Validité de 1 à 365 jours (opérationnelle), illimitée comme "ligne de planification" – Transport de personnes autorisé – pertinent pour la publication

Le modèle de ligne – Application (3/5).

Ligne de régulation – Exemple d'un service de remplacement planifié



* Numéro d'organisation commerciale (OC) du concessionnaire (p.ex. BLS); ** Numéro d'OC spécifique du concessionnaire pour le service de remplacement (p.ex. BLS-EV)

Le modèle de ligne – Application (4/5).

Ligne temporaire

Pour la desserte de trafics exceptionnels de courte durée, tels que les courses spéciales, les courses de renfort (non fidèles à la ligne) pour des manifestations, les courses pour des foires ou des musées et autres.

Temporäre Linie

Liniennummer: L82
SLNID: ch:1:slnid:1026249
SBOID: ch:1:sboid:100626
GO-Nummer: 827

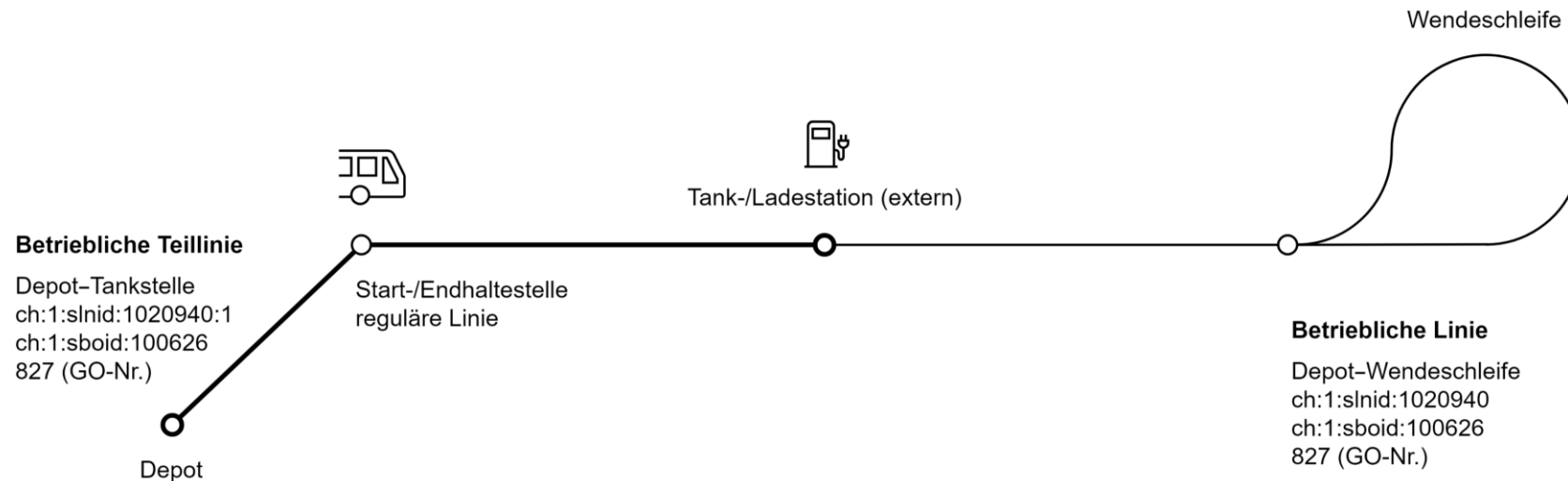


Validité de 1 à 14 jours – Transport de personnes autorisé – Pertinent pour la publication

Le modèle de ligne – Application (5/5).

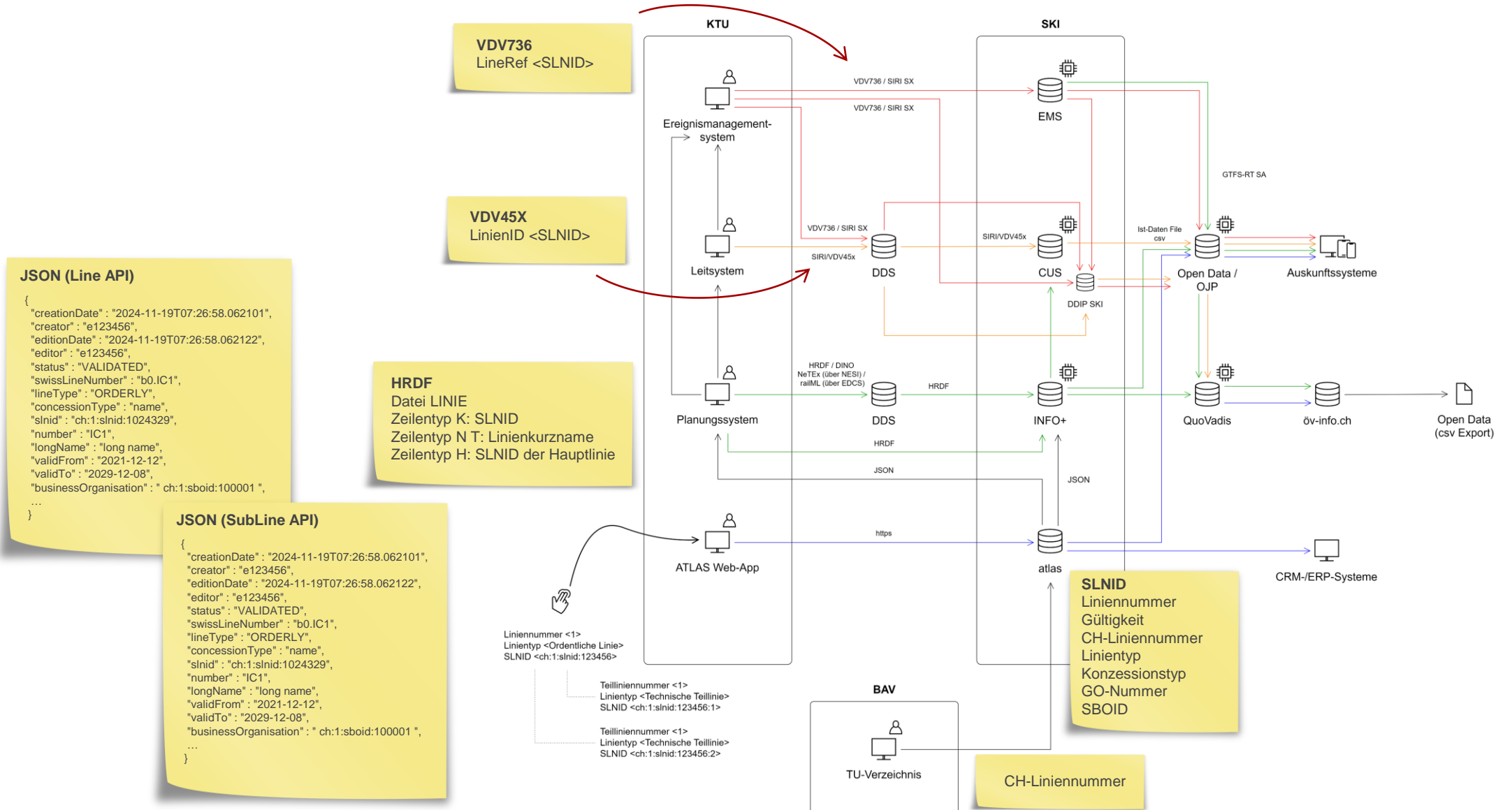
Ligne opérationnelle

Exclusivement à l'usage interne de l'entreprise, par ex. courses d'instruction, courses de service (cf. Transferts, échange de véhicules, sorties/entrées du/au dépôt), services réguliers et trajets vers des stations de service situées à l'extérieur.



Validité de 1 jour à illimitée – Pas de transport de personnes – Non pertinent pour la publication

Le modèle de ligne – Transmission du SLNID.



Pause



Exigences relatives aux systèmes d'aide à l'exploitation (SAE).

Olivier Zingg

Les ETC suisse doivent mettre à disposition des données horaires et en temps réel de manière centralisée pour les systèmes d'information voyageurs.

Catégorie de transport		Trafic grandes lignes ¹	Transport régional de voyageurs (TRV) ²	Trafic local ³	Transport touristique
Données de base		x	x	x	x
Données horaire	Projet d'horaire	x	x		
	Horaire annuel	x	x	x	x
	Horaire périodique (y.c. changements d'horaires) *	x	x	x	x
Données temps réel	Horaire journalier**	x	x	x	
	Prévision***	x	x	x	
	Réalisé***	x	x	x	
Données d'événement (VDV736/SIRI SX)		x	x	x	x

- Les entreprises du transport régional de voyageurs sont tenues de fournir des données en temps réel pour la mesure dans la base de données qualité QMS RPV CH.
- Les petites ETC n'ont souvent pas les connaissances techniques nécessaires pour répondre aux exigences complexes de la fourniture de données.
- Le **manque de savoir-faire** peut conduire à des **acquisitions inappropriées**, qui ne répondent pas aux besoins de l'ETC.

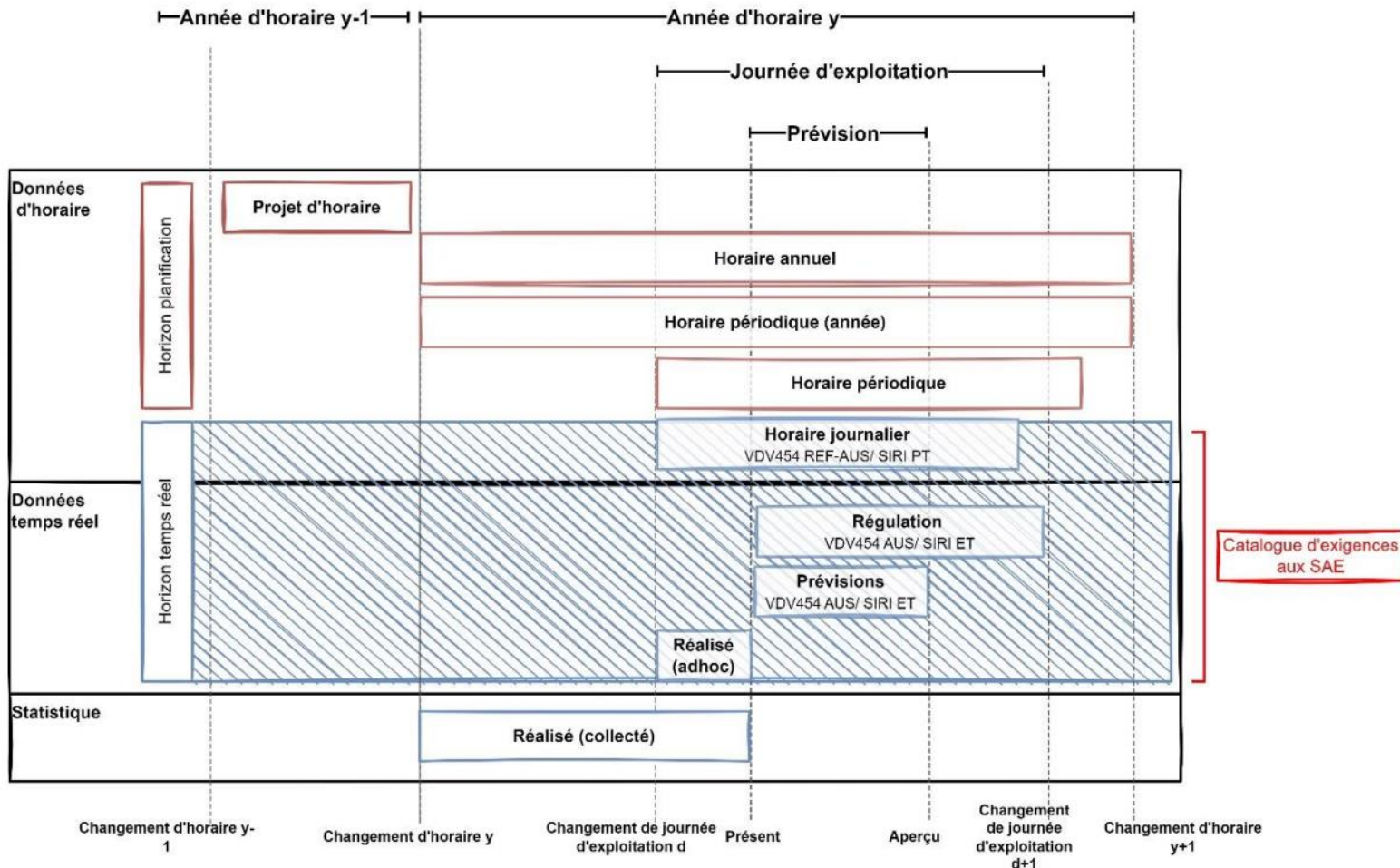
Un **nouveau catalogue d'exigences** pour les aux systèmes d'aide à l'exploitation (SAE) a été **publié sur tp-info.ch**.

- SKI offre un soutien professionnel et technique aux ETC.
- Un nouveau document définit les exigences minimales pour une livraison de données et une information des clients de haute qualité.
- Ce document sert comme guide pour les appels d'offres et les mises à jour des systèmes existants.
- Il est mis à jour chaque année afin de fournir les informations les plus récentes sur les normes.

Délimitation par rapport à la roadmap SKI

- La roadmap SKI documente les développements futurs des transports publics en Suisse.
- Les mises à jour du document sont effectuées en accord avec la roadmap SKI.

Le document se concentre sur les données en temps réel ainsi que sur l'horaire journalier.



- Exigences pour la livraison des horaires journalières, des dispositions et des prévisions.
- Les exigences posées à un système de planification sont examinées en annexe.

Un coup d'œil sur le tableau.

- M** = Muss → Obligatoire pour pouvoir atteindre les objectifs de qualité des données en temps réel.
- (M)** = (Muss) → Obligatoire pour les systèmes dont la situation opérationnelle l'exige. Pour les ET sans nécessité opérationnelle, l'exigence n'est pas nécessaire.
- S** = (Soll) → Recommandé, car cela améliore la qualité. Il faudrait donc se faire proposer cette fonction, le cas échéant en tant qu'option à tarif séparé.
- O** = Optional → Optionnel, pour une amélioration continue de la qualité des données

4.1 Fonctions du système d'aide à l'exploitation

Position	M/S/O	Exigence fonctionnelle
LIVRAISON DES DONNÉES DE BASE		
4.1.1	M	Importation régulière des données de base (p.ex. arrêts ou bordures d'arrêt, lignes).
LIVRAISON DES DONNÉES D'HORAIRE		
4.1.2	M	Importation régulière des données d'horaire (théorique) de la planification horaire. Les temps de parcours et d'arrêt sont repris tels quels. D'autres éléments selon les directives de réalisation des TP suisses (voir chapitre 2.2.1) doivent également être repris (p.e. bordures d'arrêt, textes de direction).
4.1.3	M	Les temps théoriques aux arrêts correspondent toujours à ceux de la livraison des données d'horaire et ne sont pas modifiés.
DIFFUSION DES DONNÉES EN GÉNÉRAL		
4.1.4	M	Les SAE doivent pouvoir prendre en charge et transmettre plusieurs numéros GO/SBOID, y compris des numéros externes à l'ET.
4.1.5	(M)	Lorsque l'interface le permet, l'exploitant est transmis en plus du concessionnaire.
4.1.6	M	Le matching entre les données en temps réel et les données théoriques (p. ex. matching des lignes, des trajets), doit être assurée par des éléments clés (p. ex. SJYID et jour d'exploitation).





Use Case: Transmission des données pour les services de remplacement d'autres entreprises de transport avec le numéro GO spécifique pour le service de remplacement.

Pour les entreprises de transport, les questions suivantes peuvent être tirées du document.

- Mes systèmes peuvent-ils répondre aux exigences ?
- Quelles améliorations dois-je apporter au SAE dans mon ET pour améliorer la qualité des données en temps réel pour l'information des voyageurs et le QMS RPV ?
- Avec quelles mises à niveau de mes systèmes puis-je atteindre les exigences ?

Lors de nouveaux appels d'offres, il faut absolument tenir compte les exigences définies dans le document.

Prochaines étapes

- Lire le document [Catalogue d'exigences pour les systèmes d'aide à l'exploitation \(SAE\) | öv-info.ch](https://www.ov-info.ch) 
- Comparaison des exigences avec les fonctions actuelles du SAE 
- Identifier les lacunes 
- Une nouvelle acquisition est-elle prévue ? → Intégrer le catalogue des exigences dans l'acquisition 

Situation et planification de l'introduction VDV 3.x.

Olivier Zingg

État d'avancement de la mise à jour de la planification du Portfolio et Roadmap SKI.

Les thèmes/projets suivants ont nouvellement été intégrés dans la version révisée de la SKI Roadmap (automne 2024):

- Mise en œuvre de la nouvelle logique des jours fériés (voir la dernière newsletter KKI)
- Résultats ou exigences de la « gap-analyse » LHand (s'ils ne sont pas déjà entièrement représentés)
- **Guides de réalisation, concept de migration et planification de la mise en œuvre VDV 3.x pour les TP suisses**

Pourquoi VDV3.x ? (1/2)

- **VDV 3.x favorise la mise en œuvre de thèmes stratégiques prioritaires pour l'amélioration de l'information à la clientèle dans les TP suisses:**
 - Optimisation de la publication des horaires par l'envoi sélectif de l'horaire journalier (via le REF-AUS),
 - Envoi des données de régulation pour les jours suivants (en cas de situation perturbée planifiée),
 - Meilleures données de formation de véhicules,
 - Conversion VDV454 AUS <> VDV453 DFI.
- **Les extensions d'un standard commun** pour les besoins des voyageurs et des entreprises de transport **restent possibles** avec VDV3.x (parce que il n'y a plus d'adaptations pour l'ancienne version 2.x)
- La nouvelle norme est **épurée** (plus claire et avec moins de complexité), **réduite** (moins de quantité & de charge) **et meilleure** (plus de possibilités, meilleure couverture des exigences).
- **La charge et la puissance de calcul (coûts de mémoire et de CPU) dans l'environnement système de l'IC TP suisse peuvent être réduites** et des économies de coûts deviennent possibles.

Pourquoi VDV3.x ? (2/2)

D'autres avantages notables sont

- **Les données de l'horaire journalier** (mesures de régulation dans les systèmes d'aide à l'exploitation) **peuvent être transmises de manière ciblée sur plusieurs jours** → comprimées et sur une période plus longue.
- Tous les fournisseurs de données ne doivent pas fournir le même **horizon temporel** (25h pour les uns, 48h pour les autres).
- **La référence aux données d'événement** peut désormais aussi être faite dans REF-AUS (via l'horaire journalier).
- **Séparation entre le concessionnaire et l'exploitant**, notamment pour garantir une meilleure facturation et une réservation.
- **Multilinguisme** mis en œuvre de bout en bout (pas seulement pour les formations de véhicule) et interprétation possible du côté des preneurs de données à l'aide d'un code linguistique.
- Le **service DFI peut être facilement remplacé par le service AUS** (les arrêts supprimés sont visibles dans le trajet transmis).

Statut et prochaines étapes.

- ✓ Selon les **discussions du groupe de travail KI ADM** : tous les secteurs sont intéressés par un échange de données en temps réel, en particulier les chemins de fer (formations).
- ✓ **Au niveau international**, ce sont surtout la DB et les ÖBB qui sont les grands « first mover ».
- La consultation sur le contenu de VDV 3.1 a lieu actuellement dans les groupes de travail VDV et KIDS.

Prochaines étapes en cas de priorisation par la KKI.

- **Délimitation** de la version V3.x pour le transport public suisse.
- Élaboration de la **directive de réalisation**, y compris la conversion de et vers XSD2017 → mi-2025
- **Concept de migration** pour la version V3.x dans le transport public suisse → version initiale au premier trimestre 2025
- Mandater des **fournisseurs de systèmes** (systèmes de guidage, data hubs etc.) → à partir de mi-2025 (date indicative)
- Introduire **progressivement** la version V3.x dans le transport public suisse (y compris la coordination) → à partir de mi-2027 jusqu'à TBD (pour l'instant prévu fin 2029)

Update SKI.

Alex Schmidt

Situation actuelle : Annonces de pannes d'ascenseurs.

Rencontre en ligne le 13 février 2025 : « Se déplacer sans barrière : où en sommes-nous dans la mise en œuvre de la LHand dans le domaine de l'open data et quels sont les progrès réalisés en matière de pannes d'ascenseurs ? »



S'inscrire maintenant!



<https://barrierefrei-open-data-aufzugsdaten.event.sbb.ch/>

Actualisation des données sur l'accessibilité / LHand NOUVEAU: Valable du - Valable jusqu'au

En route sans barrières - Accessibilité des fauteuils roulants contient, depuis le 6 décembre 2024, les validités pour les 30 jours suivants.

- Les modifications et les déplacements dus aux chantiers (dans la période de 30 jours) sont ainsi déjà visibles ...
- ... Si, les données sont correctement gérées dans les services atlas et l'accessibilité atlas !

The image displays a comparison of two train schedule screens for the route 'Versoix, gare → Versoix, Saint-Loup' on December 18, 2024 (left) and December 21, 2024 (right). The right screen is highlighted with a green border to show the updates.

Date	Time	From	To	Duration	Class	Price	Accessibility
Me, 18.12.2024	14:20	Quai B	Quai B	3 min	2 ^e classe	à partir de CHF 1.80	None
	14:50	Quai B	Quai B	3 min	2 ^e classe	à partir de CHF 1.80	None
	15:21	Quai B	Quai B	3 min	2 ^e classe	à partir de CHF 1.80	None
	15:51	Quai B	Quai B	3 min	2 ^e classe	à partir de CHF 1.80	None
Sa, 21.12.2024	14:50	Quai B	Quai B	3 min	2 ^e classe	à partir de CHF 1.80	None
	14:50	Versoix, gare	Quai B	2 min	2 ^e classe	à partir de CHF 1.80	Accès autonome
	15:21	Quai B	Quai B	2 min	2 ^e classe	à partir de CHF 1.80	None
	15:51	Quai B	Quai B	2 min	2 ^e classe	à partir de CHF 1.80	None

Additional details from the right screen (highlighted):

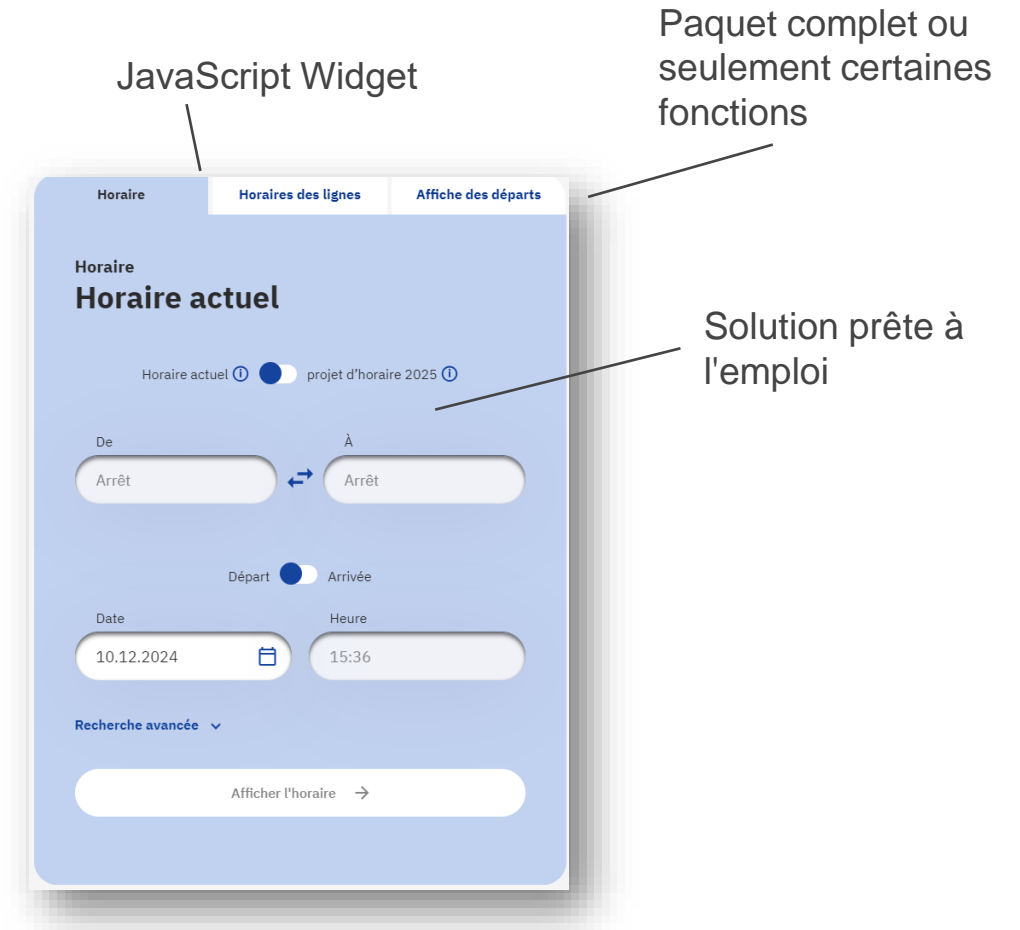
- 1^{re} classe: à partir de CHF 3.50
- 14:53: Versoix, Saint-Loup, Quai Z. Note: Navette jusqu'au prochain arrêt accessible, inscription requise.
- 14:53: Versoix, Saint-Loup, Quai V. Note: Accès autonome.

tp-info.ch offre un widget facile à intégrer pour la consultation des horaires (1/2).

- Widgets JavaScript faciles à intégrer avec des fonctionnalités de consultation des horaires (liaisons A-B-C), de création d'horaires individuels et d'affiches de départ.
- Solution prête à l'emploi qu'il suffit d'intégrer sur son propre site web.
- Les widgets peuvent être repris dans le style SKI ou, si nécessaire, être stylisés dans le propre CD/CI.
- Les widgets peuvent être obtenus sous forme de package complet ou, si nécessaire, uniquement avec certaines fonctions (p. ex. uniquement l'affiche de départ).

Si vous êtes intéressé par de plus amples informations sur les widgets, veuillez contacter directement

joel.jufer@sbb.ch



tp-info.ch offre un widget facile à intégrer pour la consultation des horaires (2/2).

JavaScript Widget

Paquet complet ou seulement certaines fonctions

Recherche avancée avec le filtre des moyens de transport

Solution prête à l'emploi

Style SKI ou propre CI/CD



SKI

Q&A

Les diapositives ...

sont disponibles en téléchargement sur tp-info.ch.

Merci de votre visite!

Liste de contacts - Team Assurance qualité et business consulting

Systemaufgaben Kundeninformation
Wylersstrasse 123
3000 Bern 65, Schweiz

Boîte aux lettres électronique:
qs.ski@sbb.ch

Jens Weinekötter
jens.weinekoetter@sbb.ch
+41 76 433 77 64

Alex Schmidt
alexander.schmidt@sbb.ch
+41 79 150 22 37

Olivier Zingg
olivier.zingg@sbb.ch
+41 78 208 58 30